



Bocage, forêts et milieux humides du bassin de la Grosne et du Clunisois

Directive Habitats, Faune, Flore

Numéro européen :

FR2601016

Numéro régional : 42

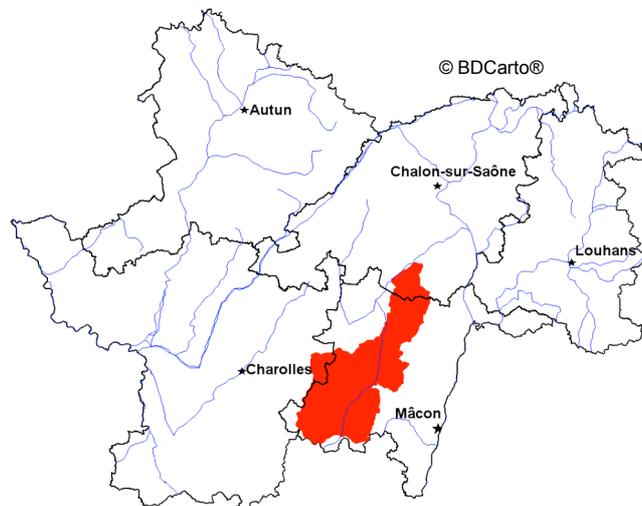
Département : Saône-et-Loire

Arrondissements : Mâcon,

Chalon-sur-Saône, Charolles

Communes : cf. tableau

Surface : 44 208 hectares



En Saône-et-Loire, le site Natura 2000 « Bocage, forêts et milieux humides du bassin de la Grosne et du Clunisois » correspond essentiellement à la partie moyenne et amont du bassin de la Grosne ainsi qu'à des secteurs de collines du Clunisois, du Haut-Charolais et de la Côte mâonnaise.

Le paysage, composé en proportions équilibrées de prés bocagers, de cultures et de massifs forestiers, est ici maillé d'un dense réseau de zones humides (ornières, mares, sources,...) reliées entre elles par des corridors écologiques (haies, ruisseaux, fossés,...). Ainsi, il offre des habitats naturels pour un grand nombre d'espèces animales liées aux milieux aquatiques et reconnues d'intérêt européen, notamment des amphibiens.

Le patrimoine naturel d'intérêt européen



Les prairies : Bordées de haies, de fossés ou de lisières et parcourues de petits ruisseaux, les prairies bocagères sont utiles à l'alimentation et aux déplacements d'une faune variée, dont le Sonneur à ventre jaune, un amphibien rare et d'intérêt européen.



Les forêts : Représentées principalement par des hêtraies-chênaies de différents types selon la topographie et la nature du terrain, les forêts s'étendent parfois sur de grandes surfaces.

Constellées de zones humides de taille variable (de l'ornière à l'étang), elles profitent à de nombreuses espèces animales, en particulier des chauves-souris (Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe,...) et le Sonneur à ventre jaune.



Les zones humides : Qu'il s'agisse de sources, de suintements, de mares temporaires, d'ornières ou de fossés, les petites zones humides en condition prairiale ou forestière sont indispensables à la reproduction du Sonneur à ventre jaune, dont la femelle pond ses œufs dans les petits points d'eau peu profonds et ensoleillés.



Les cours d'eau : Les ruisseaux de tête de bassin, rapides, bien oxygénés et riches en abris divers (souches, sous-berges et pierres) constituent le lieu de vie de l'Ecrevisse à pattes blanches, petit crustacé en régression sur l'ensemble de son aire de répartition du fait de la dégradation voire de la disparition de ses habitats.

Le chevelu hydrographique forme aussi des corridors écologiques favorables à la dispersion du Sonneur à ventre jaune, capable d'entreprendre des déplacements

importants.

Les enjeux sur le site



Les prairies humides, occupant une surface significative, possèdent un grand intérêt fonctionnel vis-à-vis des milieux aquatiques (rôle tampon) et abritent un remarquable cortège floristique et faunistique. Leur présence apparaît donc comme un des enjeux principaux.

La majorité des prairies, vouée à l'élevage extensif de bovins, est dans un bon état de conservation. Toutefois, elles sont vulnérables face à l'évolution des activités agricoles se traduisant par une intensification des pratiques ou une conversion des prairies en cultures céréalières, à l'origine de la régression d'habitats naturels et de la perte d'intérêt écologique.

⇒ Maintenir ou reprendre une activité agricole menée de façon extensive (fauche et/ou pâturage).



Si les habitats naturels forestiers, en bon état de conservation, sont gérés de façon adaptée, les modes de traitements forestiers ont une influence sur les habitats à Sonneur à ventre jaune, dont le maintien apparaît comme un enjeu majeur. Ils peuvent en effet être à l'origine de la création d'ornières propices à l'espèce, mais aussi de la destruction de pontes et d'individus par passages d'engins et de la modification des conditions d'ensoleillement.

⇒ Prendre en compte la sensibilité de l'espèce dans les activités sylvicoles.



Les zones humides, pour lesquelles l'enjeu de conservation est principalement lié à la présence du Sonneur à ventre jaune qui les exploite, sont parfois sujettes à des pratiques pouvant leur être dommageables, telles que le drainage des parcelles agricoles et forestières, le comblement direct des pièces d'eau et les aménagements de plans d'eau conduisant à artificialiser les berges et supprimer la végétation.

⇒ Préserver les points d'eau et leur fonctionnalité.



Les rivières à Ecrevisse à pattes blanches constituent des habitats d'espèces d'intérêt européen, plus ou moins menacés à l'échelle nationale et dont le maintien apparaît comme un fort enjeu. En assez bon état de conservation, elles sont cependant l'objet d'activités humaines pouvant leur être particulièrement défavorables telles que :

- l'érosion due aux activités agricoles essentiellement ;
- le piétinement par le bétail,

- les modifications des berges et de la ripisylve,
- la création ou les vidanges d'étangs.

⇒ Maintenir ou reprendre les activités agricoles extensives et préserver les habitats à écrevisses.

Liste des communes concernées par le site Natura 2000 FR2601016

DEPARTEMENT	COMMUNE	ARRONDISSEMENT
SAONE-ET-LOIRE	AZE	MACON
	BERGESSERIN	MACON
	BERZE-LE-CHATEL	MACON
	BISSY-SOUS-UXELLES	MACON
	BLANOT	MACON
	BOURGVILAIN	MACON
	BRANDON	MACON
	BRAY	MACON
	BRESSE-SUR-GROSNE	CHALON-SUR-SAONE
	BUFFIERES	MACON
	CHAMPAGNY-SOUS-UXELLES	CHALON-SUR-SAONE
	CHAPAIZE	MACON
	CHATEAU	MACON
	CHIDDES	CHATEAU-CHINON(VILLE)
	CHISSEY-LES-MACON	MACON
	CLERMAIN	MACON
	CLUNY	MACON
	CORMATIN	MACON

CORTAMBERT	MACON
CRUZILLE	MACON
CURTIL-SOUS-BUFFIERES	MACON
DOMPIERRE-LES-ORMES	MACON
DONZY-LE-NATIONAL	MACON
DONZY-LE-PERTUIS	MACON
ETRIGNY	CHALON-SUR-SAONE
FLAGY	MACON
IGE	MACON
JALOGNY	MACON
LA CHAPELLE-DE-BRAGNY	CHALON-SUR-SAONE
LA CHAPELLE-DU-MONT-DE-FRANCE	MACON
LA CHAPELLE-SOUS-BRANCION	MACON
LA VINEUSE	MACON
LOURNAND	MACON
MALAY	MACON
MARTAILLY-LES-BRANCION	MACON
MASSILLY	MACON
MATOUR	MACON
MAZILLE	MACON
MONTAGNY-SUR-GROSNE	MACON
MONTMELARD	MACON
SAINTE-CECILE	MACON
SAINT-LEGER-SOUS-LA-BUSSIÈRE	MACON
SAINT-PIERRE-LE-VIEUX	MACON
SAINT-POINT	MACON
SAINT-VINCENT-DES-PRES	MACON
SIVIGNON	CHAROLLES
SUIN	CHAROLLES
TRAMAYES	MACON
TRAMBLY	MACON
TRIVY	MACON
VERZE	MACON